

**SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS  
LA MAISON DE L'APPRENTISSAGE- GENNEVILLIERS**

---

Vu la délégation de pouvoirs, ci-annexée, accordée le 2 janvier 2019 par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussigné, M. Thierry SERANE, responsable de La maison de l'Apprentissage donne, dans les mêmes termes subdélégation de pouvoirs à M. Thierry JACQUET, en qualité de responsable moyens généraux qui l'accepte, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens de LMA, site de Gennevilliers – 40 avenue Marcel Paul - 92300 Gennevilliers.

Le subdélégataire déclare avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui lui sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019 en un exemplaire

Le Primo-Délégant

*signé*

M. Stéphane FRATACCI

Diffusion : bénéficiaires - [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France